

**Association  
Le Projet Faim Suisse  
Genève**

**Rapport de l'organe de contrôle  
à l'assemblée générale des membres  
sur les comptes annuels 2008**

8 avril 2009/0.0509652.001/3/TPH

Rapport de l'organe de contrôle  
à l'assemblée générale des membres de  
Association Le Projet Faim Suisse  
Genève

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association Le Projet Faim Suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de vérification par l'organe de contrôle.

#### *Responsabilité du Comité*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes comptables décrits dans les notes 2 à 4 des états financiers incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de contrôle*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'organe de contrôle, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'organe de contrôle prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

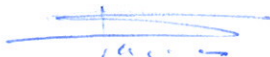
*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud  
Expert-réviseur



Jean-Paul Schafroth  
Expert-réviseur

Genève, le 8 avril 2009

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**  
(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

| Désignation                                       | 31.12.2008              | 31.12.2007               |
|---------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
|                                                   |                         | CHF                      |
| <b>A C T I F</b>                                  |                         |                          |
| <b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>                     |                         |                          |
| Compte de chèques postaux                         | 908.67                  | 27'530.07                |
| Banque                                            | 68'832.21               | 31'415.61                |
| Débiteurs divers                                  | 1'921.10                | 7.91                     |
| Compte de régularisation actif                    | 0,00                    | 75'000.00                |
| <i>Total de l'actif circulant</i>                 | <u>71'661.98</u>        | <u>133'953.59</u>        |
| <b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>                    |                         |                          |
| Matériel informatique                             | 0.00                    | 0.00                     |
| <i>Total de l'actif immobilisé</i>                | <u>0.00</u>             | <u>0.00</u>              |
| <b>Total de l'Actif</b>                           | <u><b>71'661.98</b></u> | <u><b>133'953.59</b></u> |
| <b>P A S S I F</b>                                |                         |                          |
| <b><u>CAPITAUX ÉTRANGERS A COURT TERME</u></b>    |                         |                          |
| Créanciers divers                                 | 1'281.30                | 0,00                     |
| Compte de régularisation passif                   | 0,00                    | 71'168.50                |
| <i>Total des capitaux étrangers à court terme</i> | <u>1'281.30</u>         | <u>71'168.50</u>         |
| <b><u>CAPITAL DE L'ASSOCIATION</u></b>            |                         |                          |
| Fortune                                           |                         |                          |
| - au début d'exercice                             | 62'785.09               | 50'995.94                |
| - résultat de l'exercice                          | 7'595.59                | 11'789.15                |
| <i>Total du Capital de l'Association</i>          | <u>70'380.68</u>        | <u>62'785.09</u>         |
| <b>Total du Passif</b>                            | <u><b>71'661.98</b></u> | <u><b>133'953.59</b></u> |

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2008**

(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

| Désignation                                               | 2008                 | 2007                 |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
|                                                           |                      | CHF                  |
| <b>PRODUITS</b>                                           |                      |                      |
| Cotisations membres individuels                           | 23'198.40            | 25'440.00            |
| Cotisations membres personnes juridiques                  | 800.00               | 2'400.00             |
| Contributions personnes nat./soc.                         | 381'751.25           | 393'982.20           |
| Contributions de fondations                               | 1'000.00             | 35'000.00            |
| Contributions de fonds publics                            | 63'000.00            | 84'000.00            |
| Autres contributions                                      | 3'804.29             | 642.50               |
| Revenus jubilé du 22.11.2008                              | 19'570.00            | 0.00                 |
| Contributions extraordinaires                             | 0.00                 | 2'379.05             |
| <b>Total des produits</b>                                 | <b>493'123.94</b>    | <b>543'843.75</b>    |
| <b>DEPENSES</b>                                           |                      |                      |
| Donations et contributions directes au programme New York | ( 400'191.10)        | ( 459'089.88)        |
| Salaires et charges sociales                              | 0,00                 | ( 5'375.85)          |
| Loyer et électricité                                      | 0,00                 | ( 4'016.50)          |
| Conférences                                               | ( 4'903.60)          | ( 7'009.05)          |
| Bureau                                                    | ( 5'926.90)          | ( 2'848.60)          |
| Design/Impression/Traductions                             | ( 8'948.35)          | ( 4'282.20)          |
| Frais financiers                                          | ( 937.60)            | ( 1'094.64)          |
| Téléphone                                                 | ( 1'330.90)          | ( 1'968.70)          |
| Frais de poste et courrier                                | ( 3'357.65)          | ( 3'165.03)          |
| Frais de publicité et promotion                           | ( 4'732.00)          | ( 8'336.15)          |
| Frais informatique                                        | ( 4'312.50)          | ( 1'640.00)          |
| Honoraires divers                                         | ( 39'088.00)         | ( 33'228.00)         |
| Frais jubilé du 22.11.2008                                | ( 11'799.75)         | 0,00                 |
| <b>Total des dépenses</b>                                 | <b>( 485'528.35)</b> | <b>( 532'054.60)</b> |
| <b>Résultat annuel</b>                                    | <b>7'595.59</b>      | <b>11'789.15</b>     |

# Association Le Projet Faim Suisse

**TABEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2008**  
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

| Désignation                                                        | 2008                 | 2007                 |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
|                                                                    | CHF                  | CHF                  |
| <i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>        |                      |                      |
| Résultat de l'exercice                                             | 7'595.59             | 11'789.15            |
| Variation des débiteurs divers                                     | ( 1'913.19)          | 330.69               |
| Variation du compte de régularisation actif                        | 75'000.00            | ( 62'733.65)         |
| Variation des créanciers divers                                    | 1'281.30             | ( 1'593.95)          |
| Variation du compte de régularisation passif                       | ( 71'168.50)         | 70'998.50            |
| <b><i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i></b> | <b>10'795.20</b>     | <b>18'790.74</b>     |
| <br><i>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</i>  | <br><b>0.00</b>      | <br><b>0.00</b>      |
| <br><i>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</i>    | <br><b>0.00</b>      | <br><b>0.00</b>      |
| <br><b>Variation des liquidités</b>                                | <br><b>10'795.20</b> | <br><b>18'790.74</b> |
| <br>Liquidités au 1er janvier                                      | <br>58'945.68        | <br>40'154.94        |
| Liquidités au 31 décembre                                          | 69'740.88            | 58'945.68            |
| <br><b>Variation des liquidités</b>                                | <br><b>10'795.20</b> | <br><b>18'790.74</b> |

**Association Le Projet Faim Suisse**

**TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2008**  
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

|                                    | Fortune          | Résultat de l'exercice | Capital total de la<br>Fondation |
|------------------------------------|------------------|------------------------|----------------------------------|
| <b>Capital au 1er janvier 2007</b> | <b>31'479.89</b> | <b>19'516.05</b>       | <b>50'995.94</b>                 |
| Virement résultat de l'exercice    | 19'516.05        | ( 19'516.05)           |                                  |
| Résultat de l'exercice 2007        |                  | 11'789.15              | 11'789.15                        |
| <b>Capital au 31 décembre 2007</b> | <b>50'995.94</b> | <b>11'789.15</b>       | <b>62'785.09</b>                 |
| Virement résultat de l'exercice    | 11'789.15        | ( 11'789.15)           |                                  |
| Résultat de l'exercice 2008        |                  | 7'595.59               | 7'595.59                         |
| <b>Capital au 31 décembre 2008</b> | <b>62'785.09</b> | <b>7'595.59</b>        | <b>70'380.68</b>                 |

**ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**

---

**Buts de l'Association**

Sous la dénomination « Le projet Faim Suisse », il est constitué une association d'utilité publique, dont les buts sont les suivants :

1. élaborer et soutenir des stratégies pour vaincre durablement la faim chronique et la pauvreté extrême dans les pays qui en souffrent ;
2. mettre sur pied des programmes et des activités catalytiques pour utiliser et développer au mieux le potentiel des populations affamées et les ressources locales ;
3. responsabiliser les personnes concernées et les soutenir dans le but de les rendre capables de construire leur avenir de façon autonome et durable ;
4. soutenir résolument les femmes dans leur rôle clé pour vaincre la faim chronique dans les pays concernés, préserver leur dignité et créer les conditions adéquates pour qu'elles acquièrent une formation et bénéficient d'une reconnaissance sociale leur permettant d'utiliser efficacement leurs compétences en faveur de la communauté dans laquelle elles vivent ;
5. pratiquer l'aide au développement selon les principes de l'économie de marché pour en assurer le succès à long terme.

Pour réaliser ces buts, l'Association utilise les ressources disponibles en Suisse. Ses membres et ses partenaires peuvent soutenir les programmes et les activités du Projet Faim en lui versant des contributions financières. Par ailleurs, l'Association organise des manifestations, édite des publications et accomplit un travail médiatique important pour faire connaître le Projet Faim et pour recruter en Suisse de nouveaux investisseurs qui s'identifient avec les buts de l'Association.

L'Association peut également conclure des partenariats avec d'autres organisations non gouvernementales et profiter des synergies ainsi créées pour utiliser de manière optimale les ressources financières dont elle dispose.

En décembre 1986, l'Association Le projet Faim Suisse a signé pour une durée indéterminée un accord avec le Projet Faim mondial, Californie, lui donnant le droit d'utiliser le nom « Le Projet Faim »

**ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**

---

**Principes généraux et normes comptables**

La présentation des comptes est établie conformément aux principes des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et correspond au Code suisse des obligations et aux dispositions des statuts.

La partie des comptes annuels vérifiée par l'organe de révision concerne le bilan, le compte d'exploitation, l'annexe, le tableau de financement et le compte de variation du capital. Les comptes annuels de l'Association présentent une image réelle de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

Le rapport d'activité, valant rapport de performance, qui fait également partie des comptes annuels, n'est pas vérifié par l'organe de révision. Il est publié séparément, dans le rapport annuel de l'Association, et fournit des renseignements en bonne et due forme sur les prestations (effectivité) et l'économicité (efficience) de l'Association.

Les comptes de l'Association sont établis selon le principe des coûts historiques. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les charges ainsi que les produits sont ajustés à l'exercice comptable de référence.

Les produits et charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de leur encaissement ou de leur paiement.

**Comité / Direction**

Les membres du comité sont :

- Dr Daniel Heini, président
- Dr Claude Heini, vice-président
- Max J. Koch
- Dr Daniel Köppel
- Elisabeth Lehmann
- Ursula Willimann
- Dr Fred Zellweger

Direction :

- Alice M. Arnold, directrice

**ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**

---

**Situation fiscale**

L'Association a obtenu une exonération des impôts sur le revenu et la fortune sur les plans communal, cantonal et fédéral. Sur le plan fédéral, l'exonération est d'une durée indéterminée pour autant que les fonds recueillis soient effectivement utilisés conformément au but social. Sur les plans communal et cantonal, l'exonération est d'une durée déterminée et renouvelable tous les cinq ans, la prochaine échéance étant 2010. L'Association fait également partie de la liste genevoise des personnes morales d'utilité publique et doit, de ce fait, se soumettre à des normes fiscales régies par un règlement.

**Déductibilité des dons**

L'Association a obtenu du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève la déductibilité fiscale pour ses donateurs.

**Capital de l'Association**

L'Association ne dispose d'aucun capital de dotation à sa fondation. Sa fortune est composée des excédents de produits accumulés.

**Cotisations et contributions de membres**

Les membres actifs versent régulièrement des contributions qui sont comptabilisées sur la base des encaissements. En voici le détail pour 2008 :

|                                               | CHF               |
|-----------------------------------------------|-------------------|
| • Cotisations membres individuels             | 23'198.40         |
| • Cotisations membres personnes juridiques    | 800.00            |
| • Contributions personnes naturelles/sociétés | 381'751.25        |
| • Contributions des fondations                | 1'000.00          |
| • Contributions de fonds publics              | 63'000.00         |
| • Autres contributions                        | 3'804.29          |
| • Contributions jubilé 21.11.2008             | 19'570.00         |
| <b>Total</b>                                  | <b>493'123.94</b> |

**ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**

---

**Valorisation des gratuités**

L'Association a bénéficié des gratuités suivantes durant les exercices 2008 et 2007 :

Le personnel bénévole, y compris la direction, a contribué aux efforts de l'Association en prenant à sa charge ses propres frais de voyage et de logement ainsi que les frais du bureau de Zurich relatifs aux activités du Projet Faim Suisse. De plus, l'Association a bénéficié de prix réduits pour des prestations telles que : service comptable, frais de location pour conférences, personnel et équipement pour des présentations audiovisuelles, traductions. Ces éléments ne sont pas chiffrables.

**Indemnité aux membres des organes dirigeants de l'Association**

Une indemnité de CHF 35'000.00 a été versée, sous forme d'honoraires, à la Directrice de l'Association. Par contre, la Directrice assume elle-même tous les frais de son bureau à Zurich, incluant l'infrastructure, les frais d'informatique, les frais de voyage et de logement, les frais de comptabilité, etc.

**Transactions avec des organisations liées, mais juridiquement indépendantes**

Un montant de CHF 401'191.10 (USD 372'000) représente la contribution au titre de l'année 2008 à The Hunger Project, New York (CHF 459'090.00 en 2007, soit USD 384'710).

**Autres informations**

Au 31 décembre 2008, il n'existe aucun engagement important de la part de l'Association concernant des projets.

Sur les recettes 2008 d'un montant de CHF 493'123.94 (CHF 543'843.75 en 2007), la somme de CHF 63'000.00 (CHF 84'000 en 2007) correspond à des fonds publics.

## Association Le Projet Faim Suisse, Genève

### ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

---

Les contributions dues / les comptes de régularisation actifs au 31 décembre 2007 se décomposaient de la manière suivante :

|                                                        | CHF       |
|--------------------------------------------------------|-----------|
| • Ville de Zurich                                      | 40'000.00 |
| • Allgemeines Treuunternehmen, Vaduz                   | 25'000.00 |
| • Fondation UBS pour le domaine social et la formation | 10'000.00 |

Les montants portés en comptes de régularisation passifs étaient les suivants :

|                                 | CHF       |
|---------------------------------|-----------|
| • The Hunger Project à New York | 70'000.00 |
| • Don 2008                      | 1'000.00  |
| • Speich Copy Print             | 168.50    |